



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°11

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Approbation des comptes de gestion 2023 dressés par Madame Le Receveur Municipal

En vertu de l'article L.2121-31 du C.G.C.T, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Le Receveur pour l'année 2023.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Le Receveur Municipal, sont en tout point concordant avec les comptes administratifs, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. Le Maire tant pour le budget principal que pour les budgets annexes : cuisine centrale, chauffage urbain et énergies renouvelables.

La commission des finances a examiné ce dossier le 27 mars 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 25 voix pour et 2 abstentions (M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET) approuve les comptes de gestion dressés par Madame Le Receveur dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE11 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire